

Checklist : Clôture ou gestion d'un PEL de plus de 12 ans

Comprendre la fiscalité après 12 ans

- Les intérêts acquis après le 12ème anniversaire sont soumis à l'impôt sur le revenu (barème progressif) et aux prélèvements sociaux (17,2%).
- Les intérêts acquis avant le 12ème anniversaire restent exonérés d'impôt sur le revenu, mais soumis aux prélèvements sociaux.
- Vérifiez votre avis d'imposition pour anticiper le taux de prélèvement forfaitaire ou l'option pour le barème progressif.

Étapes pour la clôture du PEL

- Prendre rendez-vous avec votre conseiller bancaire pour formaliser la demande de clôture.
- Vérifier la date anniversaire du contrat pour optimiser le calcul des intérêts.
- Demander un récapitulatif fiscal détaillé à votre banque pour faciliter votre déclaration de revenus.
- Signer le document de clôture et confirmer le compte de destination pour le virement des fonds.

Documents nécessaires

- Pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).
- Dernier relevé de compte du PEL.
- RIB du compte bancaire sur lequel les fonds doivent être transférés.
- Justificatif de domicile récent (si changement d'adresse).

Points de vigilance bancaires

- Vérifier si vous avez des droits à prêt immobilier associés au PEL (ils sont perdus à la clôture).
- Anticiper les délais de traitement bancaire (généralement entre 48h et 15 jours ouvrés).
- S'assurer que les prélèvements sociaux ont bien été prélevés à la source par l'établissement bancaire.
- Demander une attestation de clôture pour vos archives personnelles.